



Montpellier, le 06 mai 2022

Adhérentes, adhérents,

Une année d'activité vient de s'écouler pour notre association. Il est temps d'en faire le bilan et de parler de son orientation pour le futur.

C'est pour cela que Terra Ludis a besoin de vous.

Nous sollicitons votre présence, ou votre représentation, lors de la prochaine **Assemblée Générale ordinaire** de Terra Ludis, le **samedi 11 juin 2022 à 14 heures**.

Côté pratique, elle aura lieu dans un espace de coworking 9 boulevard Sarraill à Montpellier. A l'interphone il faut sonner à Télémaque. C'est au 3ème étage.

Le conseil d'administration.

#### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 11 Juin 2022 à 14h.**

- Bilan moral et bilan d'activités présentés par le Conseil d'Administration.
- Bilan financier présenté par le Conseil d'Administration.
- Budget prévisionnel présenté par le Conseil d'Administration.
- Modification du règlement intérieur :
  - Article 1 : Changement du montant de la cotisation, proposition de passer de 10€ à 5€ par an.
  - Article 2 : Suppression de la notion de compte pour le local.
- Ratification du nouveau règlement intérieur.
- Renouvellement du nom de domaine Terraludis.com.
- Questions diverses.
- Renouvellement du Conseil d'Administration pour 2021.

N'oubliez pas, c'est un moment fort de l'association, celui des bilans mais aussi de l'avenir...

Venez participer ! Dans le cas contraire, utilisez la procuration pour vous faire représenter !

#### **Notes générales:**

- Les différents documents présentés lors de l'Assemblée Générale seront disponibles sur le site de Terra Ludis ou par mail sur simple demande à partir du 1er juin 2021.
- Les membres du CA sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant le fonctionnement de l'association.
- Vous souhaitez faire partie du Conseil d'administration ? N'hésitez pas à contacter le CA actuel. (ca-tl-2020@googlegroups.com)

**IMPORTANT** : L'adhésion couvre une année civile (de janvier à janvier). **Pour pouvoir voter lors de l'Assemblée Générale, vous devez avoir réglé votre cotisation annuelle en ligne via hello-asso**

<https://www.helloasso.com/associations/terraludis/adhesions/adherer-a-terra-ludis-2022>) avant le 10 juin 2021.